



COMMUNE DE RHODON

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le vingt et unième jour du mois de février deux mil vingt-deux à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de RHODON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur VROMMAN Xavier, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Membres présents : 8

Etaient présents : Mesdames Christelle BEAUMARD, Cathy LESIEUR, Marie-Neige RICARTE  
Messieurs Marc BOUVET, David DELATTRE, Jean-Jacques GOESSENS,  
Antoine SERVAES et Xavier VROMMAN

Absent excusé : Chilpéric LEFORT ayant donné procuration à Xavier VROMMAN, Paul MENDES ayant donné procuration à Christelle BEAUMARD et Jonathan LAFFRAY

Absent non excusé : /

Madame Christelle BEAUMARD a été élue secrétaire

Monsieur le Maire, Xavier VROMMAN ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 17 JANVIER 2022

Le compte rendu de la séance du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### Délibération 7/2022

### RÉAMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Le projet est présenté par Cathy LESIEUR qui a sollicité plusieurs entreprises pour l'obtention de différentes suggestions d'aménagement.

L'entreprise SARL ALAIN FERME propose un réaménagement pour un montant de 8 500 euros HT soit 10 200 euros TTC.

L'entreprise SARL EAU et JARDIN propose un réaménagement pour un montant de 9 970 euros HT soit 11 964 euros TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés, décide :**

- **DE REFUSER** le devis de l'entreprise SARL ALAIN FERME d'un montant de 10 200 euros TTC
- **D'ACCEPTER** le devis de l'entreprise SARL EAU et JARDIN mais en enlevant le « semis d'une jachère fleurie sur les deux carrés de gazon en entrant dans le cimetière ». Le devis HT est donc de 8 820 euros soit 10 584 euros TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer le devis accepté ainsi que tout documents afférents permettant la conduite à terme du projet de réaménagement du cimetière.



## COMMUNE DE RHODON

### **SÉCURISATION DE LA RUE DU PRIEURÉ**

Afin de sécuriser le carrefour entre la rue du Prieuré et la route de Villegrimont lors de fortes pluies, il est envisagé d'installer des caniveaux.

Trois entreprises ont été sollicitées par Antoine SERVAES qui présente leur devis.

- Entreprise BARBOSA pour un montant de 9 650 euros HT soit 11 580 euros TTC
- CHAVIGNY TP pour un montant de 9 885 euros HT soit 11 862 euros TTC
- DEHE Centre Val de Loire pour un montant de 11 420 euros HT soit 13 704 euros TTC

Monsieur Marc BOUVET alerte le conseil municipal sur la présence de canalisations pour l'irrigation à ce niveau. Il faudra se rapprocher du propriétaire de la parcelle voisine.

Antoine SERVAES indique que le devis de l'entreprise CHAVIGNY n'est pas définitif : il pourra être revu en fonction des travaux à effectuer lors de l'ouverture de la tranchée si l'entreprise est retenue.

Afin que le conseil municipal puisse se positionner sur le choix d'une entreprise, des éléments et précisions doivent être finalisés. Le projet sera présenté une nouvelle fois lors d'un prochain conseil municipal.

### **ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES**

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 avril et 24 avril 2022. Afin d'organiser les permanences les deux dimanches de vote, les membres du conseil municipal sont invités à se positionner sur un ou plusieurs créneaux horaires pour les deux tours des élections.

### **TRAVAUX A LA STATION D'ÉPURATION**

Monsieur le Maire explique que certains petits travaux d'entretien sont nécessaires à la station d'épuration sans faire appel à des entreprises mais à la bonne volonté de chacun.

- La cabane a besoin d'être lasurée,
- Les roseaux doivent être coupés pour le bon fonctionnement de la station.

Les membres du conseil se sont positionnés sur une activité.

#### **Délibération 8/2022**

### **PROJET D'ANTENNE RELAIS SUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire explique qu'un dossier d'implantation d'une antenne relais pour le fournisseur internet et téléphonique FREE a été reçu en mairie la semaine précédente. Le projet est pratiquement abouti puisqu'il s'agit d'une information de FREE auprès de la mairie avant le dépôt de la déclaration



## COMMUNE DE RHODON

préalable dans un mois.

L'antenne d'une hauteur de 30 mètres serait implantée sur une parcelle d'un propriétaire privé à l'adresse « La Butte de Conan ».

Certains membres du conseil soulignent que des antennes relais sont déjà présentes à quelques kilomètres autour de la commune.

De plus, même si l'antenne est hors du périmètre de protection des monuments historiques de la commune, l'antenne a vue sur l'église Saint Cloud de Rhodon.

Enfin, la présence de l'antenne pourrait remettre en cause la vente des lots à bâtir du futur lotissement situé route des Marronniers.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :***

- **DE REFUSER** le projet d'implantation de l'antenne relais de FREE
- **DE CHARGER** le Maire d'émettre un avis défavorable lors de la réception de la déclaration préalable
- **DE CHARGER** le Maire d'informer l'Architecte des Bâtiments de France du Loir-et-Cher sur le projet d'implantation de l'antenne sur la commune.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Station d'épuration** : la qualité de l'eau est bonne. Suite à un défaut sur une pompe, la SARC est intervenue sur les conseils du service de l'eau afin de procéder à un hydrocurage pour un montant de 288.75 euros TTC.  
Lors de l'intervention, un niveau de graisse important a été constaté et bloquait la poire de niveau. Il a également été constaté la présence d'éléments qui n'auraient pas dû être écoulés dans le réseau d'assainissement : restes de ravalement, planches de bois ainsi qu'un niveau de maçon. Ces éléments auraient pu engendrer des dégâts importants sur la pompe et donc un coût de réparation onéreux pour la collectivité.  
Un mot de rappel à la vigilance et à la civilité de chacun sera fait prochainement dans les boîtes aux lettres.  
La police de l'eau sera également informée et pourra effectuer si besoin des contrôles.
- **Dotation de Solidarité Rurale** : Un montant de 45 000 euros est attribué à la commune pour le projet de lotissement de la route des Marronniers.
- **Prochain conseil municipal** : la séance sera consacrée aux votes des budgets. La date sera précisée ultérieurement

La séance est levée à 20h30